

PROGRAMME DE FORMATION RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DU PERSONNEL SOIGNANT

MAJ 04/05/2024

Objectifs :

A l'issue de cette action de formation les participants seront en mesure de :

- ❖ Contextualiser la réglementation encadrant leur profession
- ❖ Savoir différencier la notion de collaboration et délégation
- ❖ Se réapproprier leur décret de compétences
- ❖ Maîtriser les différentes notions de responsabilité juridique

Programme :

MODULE 1 – DÉFINITION ET CONTEXTUALISATION DE LA 'RESPONSABILITÉ' POUR LES PROFESSIONNELS DU SOIN

- ❖ La responsabilité civile
- ❖ La responsabilité pénale
- ❖ La responsabilité administrative / disciplinaire

MODULE 2 – FONDEMENT JURIDIQUE DES PROFESSIONNELS DE SOIN ET OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

- ❖ Le rôle propre
- ❖ Le rôle prescrit
- ❖ Différences entre délégation et collaboration
- ❖ Les obligations des établissements
- ❖ Valeurs des protocoles et respect du projet d'établissement de son organisation

MODULE 3 – EXEMPLES DE RESPONSABILITÉ JURIDIQUE : ÉTUDES DE CAS CONCRETS ÉCHANGES PARTICIPATIFS

- ❖ La responsabilité dans le prendre soin
- ❖ La faute volontaire
- ❖ Le dépassement des compétences règlementaires
- ❖ Les difficultés rencontrées
- ❖ Conséquences et impacts

Durée :

Prix : 450,00 €

Public : Personnels soignants

Prérequis : sans pré-requis

Moyens pédagogiques :

- ❖ Support Vidéo power point
- ❖ Documents de travail
- ❖ Annexes textes règlementaires



❖ Livret Pédagogique

Le référent handicap est à votre disposition pour organiser la compensation du handicap en cas de contraintes.

Méthode pédagogique :

- ❖ Apports didactiques
- ❖ Travail de groupe
- ❖ Études de cas
- ❖ Débriefing
- ❖ Analyse de situations professionnelles rencontrées
- ❖ Pédagogie inductive

Modalités de suivi :

En début de formation : Un Questionnaire préformation permettra au formateur d'apprécier les connaissances des participants. Ces informations seront un des éléments de référence pour la réalisation du bilan de fin de formation.

En cours de formation : Le formateur procède à des évaluations, en fin de modules, afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe.

Bilan de fin de formation : Un Questionnaire post formation permettra au formateur d'établir un bilan de fin de formation.

Par ailleurs, une évaluation générale de la qualité de notre prestation sera faite en présence du formateur, et dans la mesure de leur disponibilité, d'un cadre de l'établissement ou du directeur des soins. Ce bilan a pour objet de recueillir le niveau de satisfaction des participants.

Un certificat de réalisation sera délivré à chaque participant.

Validation : *Un certificat de réalisation avec la validation des objectifs, sera délivré à chaque participant.*

Nos formateurs :

Infirmier Santé Mentale

Service d'Accueil et d'urgences Psychiatriques

Prise en soin de patients avec des troubles psychiatriques en crise

Prise en soin de personnes dépendantes

Formation de Formateur (CAFOC Bordeaux)

Formateur Pôle santé GRETA AQUITAINE DE AES

Responsable pédagogique et Référente handicap :

Mme Laurie COURATIN – Responsable Centre de Formation – Ingénieure de formation et.

Rédaction en 2015 d'un Mémoire de recherche portant sur « l'accompagnement pour l'autonomisation et pour l'emploi des personnes en situation de handicap ».

Le référent handicap est à votre disposition pour organiser la compensation du handicap en cas de contrainte à l'adresse suivante : cadre@sauveperformance.fr